

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Pour : 25

Séance ordinaire du 14 juin

L'an deux mil vingt trois

et le 14 juin à 19 heures

**Date de Convocation :**

7 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

**M. Louis DRIEY, Maire**

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

**Ont donné pouvoir :**

M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Louis DRIEY

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Philippe PATITUCCI procuration à Mme Gilberte LAVESQUE

**Absents:** MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES.

**Secrétaire de séance:** Mme Yolande SANDRONE

**Délibération n°41 : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal de jeunes (CMJ)**

Rapporteur : M. Roland ROTICCI

Le rapporteur expose :

La commune a décidé depuis la début de cette mandature la mise en place d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) afin de permettre aux jeunes d'évoluer au sein de celle-ci en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de Piolenc. Il est en effet fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu.

L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la réalisation de projets en connaissant les possibilités économiques et matérielles.

Le CMJ sert à élaborer des projets collectifs et à les mettre en œuvre en étant à l'écoute de l'autre, en respectant des points de vue différents.

**Délibération n°41 : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal de jeunes (CMJ)**

Afin d'encadrer le fonctionnement de ce CMJ, le conseil municipal est amené à prendre connaissance du règlement intérieur de celui-ci, joint en annexe, et d'en valider la teneur.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

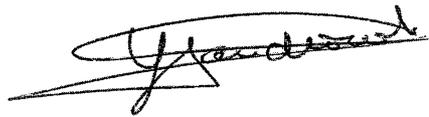
Précise qu'afin d'encadrer le fonctionnement du conseil municipal des jeunes, il convient de mettre en place un règlement intérieur,

Prend acte de ce règlement et l'approuve,

Autorise M. le Maire à le signer.

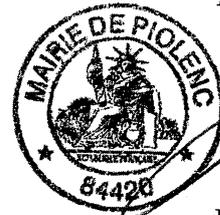
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Yolande SANDRONE

Le Maire,



Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400919-20230614-23-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,  
Louis DRIEY



# Règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes

## Titre I Responsabilité : Engagement des parents

En tant que responsable légal d'un Conseiller municipal jeune, de fait mineur, il convient d'approuver le règlement intérieur dudit Conseil qui a été validé par le Conseil municipal (adulte) sous l'autorité de M. le maire. En sa séance du 14 juin 2023.

## Titre II Fonctionnement

**2-1** Le mandat est de trois ans et renouvelable par tiers.

Au bout de trois ans de mandat, le conseiller est sortant.

**2-2** L'élection du maire et des adjoints se déroule à la première réunion du CMJ à bulletins secrets.

Candidat-maire devra avoir au moins un an d'activités, ce qui permet d'être familiarisé avec le fonctionnement et les attributions du CMJ.

La première séance du nouveau Conseil, et jusqu'à l'élection du maire jeune, est présidée par le (la) plus âgé (e) dudit Conseil.

Après l'élection, le (la) maire prend la présidence et il est procédé à l'élection des adjoints.

**2-3** Le Conseiller (e) absent (e) et non représenté (e) à trois Conseils municipaux consécutifs sera déclaré démis de ses fonctions.

**2-4** Les Conseillers municipaux jeunes doivent avoir un comportement correct.

Si tel n'était pas le cas l'élu (e) concerné (e) serait démis de ses fonctions par le maire de la commune sur proposition de l'adjoint responsable.

Exemples de comportements incorrects : Exclusion pour indiscipline de l'école, du collège, du transport scolaire, du restaurant scolaire, des activités péri et extra-scolaires ...

D'une manière générale se faire remarquer négativement.

**2-5** Les élections se dérouleront dans les classes de CM2 des trois écoles élémentaires de la commune durant le mois d'avril. Les nouveaux élus seront invités à participer avec ceux du CMJ de l'année précédente à la commémoration du 8 mai et l'élection du nouveau maire et adjoints se déroulera avant les vacances scolaires d'été.

## Titre III Engagements

### 3-1 du Conseiller jeune :

Je soussigné \_\_\_\_\_ m'engage à respecter ce Règlement Intérieur. Signature précédée de la mention (Bon pour accord)

### 3-2 Du responsable légal :

Je soussigné \_\_\_\_\_ responsable légal du jeune nommé ci-dessus et agissant en tant que père 0 mère 0 tuteur 0 (cocher la mention retenue)

**Donner mon autorisation pour sa participation à toutes les activités dudit Conseil municipal jeunes :** Réunions, visites, enquêtes, rencontres, promenades, et toutes autres activités concernant l'objet du CMJ.

**Je m'engage, pour chaque activité,** à conduire et venir rechercher mon enfant. En cas d'impossibilité je signalerai par écrit, les coordonnées de l'adulte chargé de me suppléer ou autoriser mon enfant à faire le trajet sans être accompagné.

**Je certifie être à jour de mes assurances couvrant les risques encourus par mon enfant** et fourni une attestation de Responsabilité Civile (renouveler pendant les trois années concernées).

**En cas d'accident,** j'autorise les responsables de l'activité à faire appel aux services de secours.

**Je donne droit de photographies** pour la presse écrite ou tout autre support légal.

**Signatures et date, précédées de la mention « Bon pour accord », par les deux parents ou responsables légaux.**

**Pièce jointe :** Assurance de responsabilité civile.

